



## CHAPITRE I.

*Du soin que les Parens doivent avoir de leurs enfans lorsque ceux - ci sont encore dans les flancs de leurs mères.*

### §. I.

**L**ES soins que les pères & les mères doivent à leurs enfans font un devoir qui commence au premier moment où ces créatures, également dignes d'amour & de pitié, reçoivent l'existence. Dez qu'une mère s'apperçoit qu'il s'est formé dans son sein un fruit auquel Dieu a donné l'être & la vie, elle entre dans une double obligation de recommander au Seigneur son ame & son corps, afin qu'elle puisse se comporter, dans cette circonstance, de la façon la plus convenable au bien de l'enfant qu'elle porte sous son cœur. Le Père n'est pas moins obligé de contribuer de tout son pouvoir à maintenir son épouse dans une bonne disposition de corps & dans une parfaite tranquillité d'esprit. Ici les vrais Chrétiens ont un grand avantage sur les autres hommes, en ce que, par la prière, ils peuvent puiser la grace & la bénédiction dont ils ont besoin, dans le Mystère de l'incarnation du Sauveur du monde. Ce ne sera jamais en vain qu'ils lui adresseront avec foi cette oraison renfermée dans les Litanies de l'Eglise :

» Soulage & bénis les femmes enceintes, parce  
» que tu as été porté dans les flancs d'une fem-  
» me: Assiste celles qui enfantent, par les dou-  
» leurs de ta naissance: Soutiens celles qui nour-  
» rissent, parce que tu as été allaité au sein de

„ ta Bienheureuse Mère “. Comme toutes les circonstances de la vie , aussi bien que celles de la passion & de la mort de notre Sauveur , sont méritoires pour tous les hommes , une mère chrétienne peut attendre de sa Grace la bénédiction de son enfant , dez le premier instant de sa conception. Remplis de cette douce confiance en la Bonté divine , le père & la mère consacrent de concert leur enfant , aussitot qu’il est conçu , à ce Créateur tout - puissant dont le souffle lui a donné l’ame , & dont la main forme ses membres encore tendres. De quels sentimens de reconnaissance & de joye ne doit donc pas être pénétrée une mère qui pense , que l’enfant qu’elle porte dans son sein & qu’elle doit mettre au jour dans un tems marqué , est une créature de Dieu , rachetée par le Sang de Jésus - Christ ? Plus elle y médite dans un intime commerce de cœur avec son Dieu , plus elle est heureuse , & plus elle est garantie des impressions facheuses qui pourroient troubler sa paix , Ce doux calme de l’ame ne manque pas même d’influer sur la bonne constitution , tant du corps que de l’esprit de l’enfant qui doit lui naître. En effet , l’expérience prouve que les fautes , souvent même les plus légères que fait une femme enceinte , quand elle se conduit mal , ont des suites fatales pour son enfant. Instruite de cela , une mère sage & fidèle a soin de se comporter , tant dans le boire & le manger , que dans le travail & dans le repos , ainsi qu’en toute autre chose , d’une manière convenable au bien - être de la foible créature dont la substance est si étroitement liée à la sienne que toutes deux n’en constituent , pour ainsi dire , qu’une seule. Un bon père de famille ne néglige pas

pas non plus d'écarter, autant qu'il lui est possible, tout sujet de chagrin, de tristesse & de crainte qui pourroit troubler la paix & la tranquillité de son Epouse; En un mot, il éloigne tout ce qui est capable d'altérer la santé du corps & le contentement de l'esprit.

## §. 2.

CES attentions, tant du père que de la mère, ne doivent cependant pas être trop scrupuleuses. Les ménagemens trop étudiés & trop recherchés peuvent être aussi nuisibles qu'une négligence & une nonchalance excessive. Le défaut de précaution à éviter tout ce qui pourroit causer quelque dommage à l'enfant, lui est souvent moins préjudiciable que la recherche trop soigneuse des moyens de lui faire du bien. Entre ces deux extrémités il y a un juste milieu que doit garder une mère qui se sent enceinte. La manière de se comporter la plus saine, tant pour elle que pour son fruit, est de continuer sa façon de vivre ordinaire, soit par rapport au travail, soit par rapport au boire & au manger, au repos & au sommeil, pourvu qu'à tous ces égards elle ait soin d'éviter les excès. Ce régime lui convient d'autant mieux que c'est celui que doit observer toute personne sage qui veut conserver sa santé. Si la tempérance, & le choix des viandes & des boissons saines, sont les plus surs moyens de se bien porter, personne n'est plus obligé d'user de ces moyens qu'une femme grosse, sujette à toute les incommodités qu'occasionne naturellement la grande révolution qui s'est faite dans son corps, dez le moment qu'elle a conçu.

Les viandes de facile digestion font celles qui lui conviennent le mieux ; mais elle doit avoir grand soin d'en faire un usage modéré. Il faut que la quantité qu'elle en prend soit toujours proportionnée aux forces de son estomac.

Quant à sa boisson, elle doit être légère, tempérée & en petite dose, dut-elle boire plus souvent. Il est des femmes qui s'imaginent que, pour se fortifier dans leurs différentes foiblesses, il faut recourir à des vins violens, ou à d'autres liqueurs propres à fortifier l'embrion ; Mais c'est une grande erreur, ces sortes de boissons font plutôt un venin qui peut produire des effets très dangereux, tant dans le corps de la mère, que dans celui de l'enfant.

L'air qui convient le mieux à l'une & à l'autre, est un air calme, pur, ni bien chaud, ni bien froid. On aura soin de rafraichir souvent l'air de leurs chambres, & de ne pas trop échauffer leurs poeles. Elles peuvent continuer d'être au grand air, lorsqu'elles y font leurs travaux accoutumés, quand même cet air seroit un peu désagréable & incommode. En un mot, il est bon qu'elles se donnent un mouvement modéré & qu'elles ne soient pas trop sédentaires.

On peut les laisser jouir de plus de repos & d'un sommeil plus long qu'à l'ordinaire, lorsque les circonstances le leur permettent.

Dans leur travail, elles doivent s'interdire toute agitation de corps & tout effort violent, aussi bien que d'étendre les bras plus que de coutume.

En

En observant cette précaution elles peuvent en toute sûreté vaquer à leurs occupations ordinaires.

La situation de l'enfant dans les flancs de sa mère a été tellement ménagée par le Createur, qu'il se trouve agréablement suspendu dans une enveloppe remplie d'une eau tiède, sans être pressé par aucun corps qui puisse le gêner, ni dans son accroissement, ni dans son mouvement. Tel étant l'ordre de Dieu & l'arrangement qu'il a fait dans la nature, une mère doit bien se garder de le violer; Elle se rend coupable de cette violation lorsqu'elle porte un habillement serré & gênant, ou un corps de baleines fortement lacé. Par là son enfant se trouve à l'étroit dans sa retraite, l'extension & la dilatation de ses membres délicats est empêchée; cette mère en souffre elle-même, en ce que par là son sang est gêné dans sa circulation, d'où il résulte souvent des douleurs de tête & de poitrine, des difficultés de respirer, des foiblesses, des pamoisons, des coliques, & même quelquefois des fausses couches.

Lorsqu'il y a pléthore chez la mère, elle peut diminuer la trop grande abondance de son sang en prenant moins de nourriture qu'à l'ordinaire; Mais si la diète ne produit pas cet effet, une saignée pourra lui procurer quelque soulagement, pourvu que cela ne se fasse pas sans nécessité ni avant le troisième mois de sa grossesse. On pourra encore lui tirer du sang peu avant le tems où elle doit accoucher. Au reste, dans ce cas, comme dans tous les autres, il convient de consulter un Médecin entendu & expérimenté.

## §. 3.

**Q**UELQUE bonnes que soient toutes les précautions qu'une femme enceinte doit observer à l'égard du boire & du manger, de l'habillement, de l'air & des exercices du corps; tout cela ne serviroit de rien, si elle se laissoit emporter par la violence de ses passions. Celles qui sont les plus ordinaires, & en même tems les plus nuisibles aux personnes de cet état, sont les envies, ou les appétits dérégles, & les frayeurs, ou la disposition où elles sont à se laisser aisément épouvanter. Plus ces passions aquierent un degré de force que la volonté ne peut surmonter, plus il importe qu'on donne à ces personnes les conseils dont elles ont besoin dans ces circonstances.

A l'égard des envies des femmes grosses, il faut mettre une différence entre leurs dégouts naturels & la passion violente avec laquelle elles envient quelquefois des choses dangereuses. Cette dernière passion est une maladie qui a son siège dans une imagination troublée, au lieu que le dégout ne provient que de la mauvaise disposition de l'estomac. Lorsque les femmes grosses s'avisent de vouloir manger de la craye, du gips, ou d'autres matières semblables, c'est une marque qu'il y a trop d'acides ou d'aigreurs dans l'estomac. Il faut donc leur faire prendre d'autres absorbans, tels que sont, les yeux d'ecrevices, la poudre de coquillages, &c. Ont-elles envie de boire ou de manger des choses aigres? C'est un indice que leur estomac est excessivement échauffé ou rempli de matières bilieuses, rances, ou qui tendent à la pourriture. Dans ce cas,  
on

on peut leur permettre d'user modérément de boissons ou de viandes assaisonnées de vinaigre ou de jus de citron ou de groseilles, ou de framboises, & d'autres fruits aigrelets. Si elles n'appètent que des viandes bien salées ou épicées, on peut juger de là que leur estomac est rempli de glaires; Alors il sera bon de leur faire prendre un purgatif doux, soit de Rhubarbe, soit de quelque sel amer. Ces sortes de dérangemens naturels d'appetit ne sont pas difficiles à distinguer des envies défordonnées qui ont leur siège dans l'imagination. C'est de celles-ci qu'il est à propos de parler un peu plus amplement.

Ici j'ose assurer qu'une femme qui est une vraie chrétienne, c'est-à-dire, qui a une vive foi en Jésus-Christ son Sauveur, & qui, par cette foi, a obtenu non seulement le pardon, mais aussi l'affranchissement de la servitude du péché & de la crainte de la mort; j'ose assurer, dis-je, que cette femme trouve aisément un moyen prompt & sur de surmonter toutes les attaques des envies dérégles de son imagination & tous les mouvemens d'une frayeur excessive. Au moment qu'elle sent ces premiers désirs défordonnés, il suffit qu'elle recoure par la foi & par la prière à son Dieu libérateur pour le supplier de la prendre de nouveau sous sa protection & de la garantir de tous les prestiges de son imagination. Elle ne se fait pas illusion sur la nature de ces folles envies; Elle ne les regarde pas comme des suites nécessaires de son état, & par conséquent comme innocentes, mais elle les condamne & les repousse comme toutes les autres pensées extravagantes & criminelles qui peuvent s'élever dans son ame.

Avec

Avec cela, elle ne se laisse point épouvanter par les mauvais effets qu'ont produit, chez d'autres personnes, certaines envies qui n'ont pas été satisfaites; Et ce qui la rassure, c'est que ce Dieu qui l'a reçue en grace, est assez puissant & bon pour la garantir de tout dommage.

Cette ferme confiance qu'une mère chrétienne met en la fidélité de son Dieu, est aussi un puissant préservatif contre les impressions dangereuses, que pourroit faire sur elle & sur son enfant la vue de quelque objet effrayant. Tout vrai Chrétien est essentiellement obligé de se maintenir dans une continuelle présence d'esprit; Chacun doit, suivant l'exhortation de l'Apotre, *regarder sans cesse à Jésus l'Auteur & le consommateur de la foi*, Hebr. XII. 2. Mais la pratique de ce devoir est doublement indispensable à une femme chrétienne qui se trouve dans un état de grossesse. Elle a besoin de l'observer pour elle même, & son fruit exige d'elle qu'elle s'en aquite fidèlement. En effet, cette tendre & innocente créature a droit de prétendre que sa mère ne fasse rien qui puisse déranger la formation de son cœur, de son esprit & de ses membres.

Que si cette mère a la foiblesse de donner entrée dans son esprit à des représentations menaçantes, elle ne doit pas s'en trop allarmer, ni s'en faire trop de scrupules & de reproches: Le parti qu'elle doit prendre dans ce cas est, de se tenir attachée à celui qui, comme le dit Job, *revet l'enfant de peau & de chair, & qui le compose d'os & de nerfs*. Job. X. 11.

Au reste les pères & mères prudens auront soin de tenir pret tout ce qui est nécessaire pour recevoir, pour loger & pour entretenir convenablement le nouvel hôte dont ils attendent l'arrivée. Les principaux meubles dont ils doivent être pourvus sont, une petite baignoire, des langes & des maillots, un petit lit, des bonnets & un berceau; En tout cela, comme dans les autres préparatifs, ils auront égard à la nécessité & à la bienfiance, ils agiront d'une manière fortable à leurs facultés & à leurs circonstances; & s'ils sont sages, ils éviteront tout luxe & tout superflu.

C H A P I T R E II.

*Du soin que les parens doivent avoir de leurs enfans nouveaux - nés jusqu'au tems où ils seront sevrés.*

§. I.

**A**USSITOT que, par l'assistance divine, un enfant est heureusement venu au monde, le premier devoir des parens chrétiens est d'en rendre leurs humbles actions de graces à celui dont la Toutepuissance, après lui avoir donné l'etre, l'a aussi tiré merveilleusement des flancs de sa mère, & de lui consacrer ce petit enfant pour être son bien propre & particulier. Le second objet de leur attention doit être le corps foible de ce pauvre enfant, lequel il convient de confier aux fidèles soins d'une sage femme intelligente; sans néanmoins que les parens se dispensent de veiller sur la façon dont il sera conduit. Ces soins